

Aide psychologique

Le psychologue est à l'écoute de l'enfant à l'école, de ses parents et de ses enseignants.

Le psychologue est tenu au secret professionnel.

Missions :

- ▶ Aider :
 - à l'analyse de la demande et des difficultés rencontrées,
 - à l'élaboration des propositions d'aide ou d'orientation,
 - à l'évaluation du changement.
 - à la prévention des difficultés scolaires.
- ▶ Permettre la collaboration de tous autour de l'enfant.
- ▶ Participer à l'intégration et à la scolarisation des élèves porteurs de handicap.

Modalités d'intervention :

Tout travail avec le psychologue commence par un entretien avec la famille.

Aide rééducative

Cette aide s'adresse aux enfants qui rencontrent des difficultés pour prendre leur place d'élève.

Missions :

- ▶ Restaurer chez l'enfant la communication, l'estime de soi et le désir d'apprendre.
- ▶ Permettre à l'enfant de faire évoluer son rapport aux exigences de l'école.
- ▶ Aider l'enfant à prendre conscience de ses capacités.

Modalités d'intervention :

L'aide rééducative (individuelle ou en petit groupe), a lieu pendant le temps scolaire, après rencontre et autorisation des parents.

Aide pédagogique

Cette aide s'adresse aux élèves qui manifestent des difficultés avérées à comprendre et à apprendre.

Missions :

- ▶ Aider l'élève à :
 - donner du sens aux apprentissages scolaires,
 - améliorer ses capacités à dépasser ses difficultés scolaires,
 - maîtriser ses méthodes et techniques de travail,
 - prendre conscience de ses progrès,
 - transférer la réussite dans sa classe d'origine.

Modalités d'intervention:

L'aide pédagogique peut être apportée en classe ou hors de la classe en petits groupes, après information des parents.